

## COMMUNICATION PRÉALABLE À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Mise à disposition du rapport financier annuel 2020 ;
- Point sur le programme de cessions de participations ;
- Politique de distribution de dividendes ;
- Modalités de participation à l'Assemblée Générale.

Paris, le 6 avril 2021 – ALTUR INVESTISSEMENT (Euronext - FR0010395681 - ALTUR) annonce avoir mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers son rapport financier annuel au 31 décembre 2020.

Ce document est tenu à disposition dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans la rubrique « Publications » sur le site internet d'ALTUR INVESTISSEMENT : [www.altur-investissement.com/publications.html](http://www.altur-investissement.com/publications.html).

**François Lombard, gérant d'ALTUR INVESTISSEMENT commente :**

*« En ce début d'année 2021, la reprise des projets de cessions initiés en 2020, temporairement suspendus par la crise sanitaire, nous permet de renouer avec une dynamique positive après un exercice 2020 difficile.*

*La gérance d'ALTUR INVESTISSEMENT souhaite concentrer sa trésorerie disponible de 1,96 million d'euros à fin 2020 au soutien du portefeuille et aux appels de fonds et ne propose donc pas de versement de dividendes aux associés commandités et commanditaires au titre de l'exercice 2020 à ce stade. En fonction de la bonne conduite de notre programme de cession au cours de l'exercice 2021, ALTUR INVESTISSEMENT pourrait reprendre sa stratégie de distribution de dividende aux actionnaires en 2022 et pourrait envisager de distribuer un acompte sur dividende dès le second semestre 2021.*

*Aux vues des conditions de marché, la Société a régulièrement indiqué, dans ses communiqués depuis l'information trimestrielle à fin mars 2020, que le programme de cessions avait été affecté par la pandémie mondiale. Aujourd'hui, il est clair que nous ne pouvons donner, vue les aléas, d'objectifs chiffrés et que nous abandonnons ceux que nous avons indiqués dans notre communiqué du 9 janvier 2020 s. Néanmoins, la volonté de l'entreprise est de maintenir la politique de cession et de renouer avec la politique de distribution de dividendes. »*

### **Modalités de la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires**

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, et conformément aux dispositions prises par le Gouvernement pour lutter contre sa propagation, l'Assemblée se tiendra à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des personnes ayant le droit d'y assister. Un système de visioconférence et audiovisuelle sera mis en place pour permettre aux actionnaires le souhaitant de participer à cette Assemblée. A cet effet, un lien (pour ceux qui souhaitent se connecter par visioconférence) et un numéro de téléphone (pour ceux qui souhaitent se connecter par conférence téléphonique) seront mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société ([www.alturinvestissement.com/assemblee-generale](http://www.alturinvestissement.com/assemblee-generale)) le jour de l'Assemblée.

Conformément aux articles en vigueur, l'Assemblée sera retransmise en différé sur le site internet de la Société ([www.altur-investissement.com](http://www.altur-investissement.com)).

Les actionnaires pourront, s'ils le souhaitent, participer à l'Assemblée par visioconférence ou audioconférence comme indiqué ci-dessus. Ils ne pourront toutefois exercer leur vote en séance.

Conformément à l'article 8-2.-II.1° du décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020, par dérogation au premier alinéa de l'article R. 225-84 du code de commerce, les questions écrites sont prises en compte dès lors qu'elles sont reçues avant la fin du second jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit avant le 27 avril 2021, zéro heure. Ces questions écrites devront être envoyées, de préférence par voie électronique à l'adresse [investisseurs@alturinvestissement.com](mailto:investisseurs@alturinvestissement.com) ou sinon par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Gérance au siège social de la Société. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

## À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME familiales et patrimoniales et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO).

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR – Euronext : Compartiment C

### Prochain rendez-vous :

**29 avril 2021** : Assemblée Générale des actionnaires

### Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'ALTUR INVESTISSEMENT sont répartis au sein de 18 sociétés, 3 FPCI et 1 portefeuille secondaire dans des secteurs stratégiques :

#### Santé :

- *Acropole*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix*, leader français des prothèses orthopédiques et des implants dentaires ;
- *BIOBank*, leader français dans le secteur des allogreffes ;
- *Cousin Biotech*, concepteur et fabricant de dispositifs médicaux implantables en textile technique ;
- *FPCI Capital Santé 1*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé ;
- *FPCI Capital Santé 2*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

#### Services générationnels :

- *Complétude*, n°2 du soutien scolaire en France ;
- *Kinougarde*, spécialiste de la garde d'enfants à domicile ;
- *Solem*, spécialiste du secteur de l'irrigation et du telecare ;
- *Babyzen*, spécialiste de la conception, la fabrication et la distribution de poussettes haut de gamme ;
- *Pompes Funèbres de France*, réseau de franchisés d'agences funéraires et gérant d'agences en propres ;

#### Transition énergétique :

- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers.

### Distribution spécialisée :

- *La Foir'Fouille*, leader français de la distribution de produits à prix discount ;
- *Demarne*, spécialiste de l'importation et du commerce de gros des produits de la mer ;
- *Log'S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail.

### Hôtellerie :

- *Mercurie Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres ;
- *Mercurie Lyon Centre Château Perrache*, établissement de 120 chambres ;
- *FPCI Turenne Hôtellerie II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de l'hôtellerie.

### Autres :

- *Béranger*, holding ;
- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Trophy*, portefeuille détenant des titres de participation de six PME françaises.

## Contacts

**Altur Investissement**  
François Lombard ou  
Bertrand Cavalié  
Tél. : 01 53 43 03 03

**ACTUS finance & communication**  
Manon Clairet  
Relations Presse  
Tél. : 01 53 67 36 73  
[mclairret@actus.fr](mailto:mclairret@actus.fr)

**ACTUS finance & communication**  
Jérôme Fabreguettes-Leib  
Relations Investisseurs  
Tél. : 01 53 67 36 78  
[altur@actus.fr](mailto:altur@actus.fr)

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion ) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.